



PRINCIPES DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHE AEU₂

GOUVERNANCE : participation, partenariats

PORTÉE OPÉRATIONNELLE

Des dispositifs de concertation et de participation ainsi que des partenariats scientifiques sont mis en place par des collectivités pour prendre en compte les différentes composantes des écosystèmes

dans les projets de territoire, urbains ou opérationnels. C'est le cas notamment pour Nantes Métropole, Saint-Etienne Métropole et Rennes Métropole.

DESCRIPTION

Les dispositifs de concertation sont variés et associent différents acteurs, partenaires et techniciens, scientifiques, habitants. Ils peuvent être engagés en amont ou en accompagnement d'une réflexion sur le devenir ou l'occupation des sols d'un territoire urbain ou de la mise en révision d'un document d'urbanisme.

- Nantes Métropole

Une démarche de prospective participative a été organisée et animée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (Auran) à la demande de Nantes Métropole. La démarche, intitulée « Ma ville demain », a associé les habitants et acteurs du territoire pendant deux ans. La démarche participative visait à cerner les contours d'un modèle de société locale pour aujourd'hui et demain. Au terme de ces échanges et analyses, l'Auran a remis aux 24 maires de Nantes Métropole son rapport d'étape : un socle commun et trois visions pour 2030 afin d'aider les élus dans leurs choix. En décembre 2012, le Projet 2030 a été adopté par les élus communautaires.

- Saint-Etienne Métropole

Le Plan vert et bleu "Nature-rivières-paysages" de Saint-Etienne Métropole a été réalisé par l'agence d'urbanisme Epures, la FRAPNA et un paysagiste, suite à une démarche concertée avec les acteurs du territoire, qui a permis de construire une culture commune sur l'avenir du territoire stéphanois. Il répond à l'ambition d'amélioration du cadre de vie à travers la préservation du patrimoine naturel du territoire.

PRÉCISIONS

- « Ma ville demain » à Nantes

Le territoire se compose de 24 communes et s'étend sur 53000 ha dont 62% naturels et agricoles, 350 km de rives de cours d'eau. « Ma ville demain » a misé sur la rigueur prospective, l'imagination, la co-construction, et la participation citoyenne, en s'appuyant sur les lieux d'expression existants, avec des moyens multiples pour contribuer aux débats (site internet, questionnaire, kiosque 2030, kit d'animation, 9 questions pour l'avenir, réunions publiques, ateliers, Cafés 2030...). Les communes ont assuré le relais auprès des habitants, grâce à leurs instances participatives (conseils de développement, conseils des sages, conseils des jeunes, conseils de quartier, etc.).

Les souhaits des habitants ont été croisés avec les tendances et ruptures possibles travaillées par les experts.

La démarche participative a été articulée en quatre étapes :

- 1) faire émerger les préoccupations des habitants et acteurs de la métropole nantaise ;
- 2) identifier les tensions et recueillir les contributions au débat sur le devenir du territoire et de ses habitants ;
- 3) faire la synthèse des contributions et faire émerger les valeurs communes et les options majeures ;
- 4) accompagner Nantes Métropole pour la définition du projet stratégique de l'agglomération.

L'importance accordée par les habitants à la présence et aux usages de l'eau et de la nature en ville a contribué à une inscription des enjeux liés à ces thématiques dans le projet métropolitain voté par les élus en décembre 2012.

Celui-ci prend en compte les dimensions environnementales, sociales, de santé, économiques et culturelles de l'eau et des écosystèmes, afin notamment de « structurer le développement urbain autour de la trame verte et bleue, renforcer la nature dans l'agglomération et faire de la métropole un lieu de biodiversité ».

La mobilisation large rend le Projet 2030 appropriable par tous, et suscite des actions individuelles ou collectives (initiatives de quartier, révision des politiques publiques) inscrites dans le Projet 2030.

Chiffres clés : 22000 participants, 1500 contributions au débat, 16000 visiteurs à l'exposition, 5000 questionnaires.



Fresque Accueil Loisirs – Vertou
Source : Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)

PRINCIPES DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHE AEU₂

GOUVERNANCE : participation, partenariats

Les enseignements sur la perception de la nature

La nature et l'eau sont des valeurs majeures, au même titre que la mobilité, le logement, l'emploi. Elles contribuent à la cohésion de la ville, à la liaison entre lieux de vie, services, emplois, etc.), à la solidarité (accès souvent gratuit à ces espaces), aux potentialités de valorisation économique locale (agriculture urbaine, énergies renouvelables, etc.), au lien avec les territoires voisins (réseau hydrographique, agriculture, TVB, etc.).

La réappropriation de l'eau dans la ville et la diversification des pratiques (paysage, loisirs, habitat flottant, port, mobilité, énergie) sont souhaitées.

Bien que 62% des espaces de l'agglomération nantaise soient naturels ou agricoles, les espaces créés ne sont pas toujours perçus comme de « nature ».

- Plan vert et bleu de Saint-Etienne Métropole : "Nature - Rivières - Paysages"

Le Plan vert et bleu de Saint-Etienne Métropole est un document cadre avec des orientations en matière de préservation de l'environnement et de mise en valeur des paysages et du patrimoine, qui complètent les politiques de l'agglomération.

Saint-Etienne Métropole, soutenue par la région Rhône-Alpes, met à disposition des communes des moyens financiers pour la mise en œuvre du Plan.

L'appropriation par les habitants des objectifs du Plan est un facteur de réussite.

Les trois piliers du Plan vert et bleu

La préservation des grands paysages emblématiques : grands espaces de nature, qui peuvent également être le support d'activités économiques à forts enjeux telles que l'agriculture et le tourisme vert. Le Plan vert et bleu permet d'accompagner les projets de développement respectant la qualité des espaces naturels.

La création et la re-création de liens entre les villes et la nature pour répondre à une demande de nature, d'accès à la terre des habitants. Le PVB permet par exemple de financer la création de cheminements pour modes actifs entre les bourgs et les espaces naturels, et des jardins collectifs (familiaux, partagés), lieux de sensibilisation à l'environnement et de convivialité.

L'introduction de la nature et du patrimoine dans les villes et les villages pour les rendre plus attractifs et agréables, verdissement des espaces urbains pour lutter contre les îlots de chaleur, attention portée aux éléments de patrimoine dans le paysage urbain.

Cibles utilisateurs

- Architectes
- Bureaux d'études en aménagement et urbanisme
- Collectivités

Sources :

- Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) ; www.auran.org ; www.mavilledemain.fr ;
- Agence d'urbanisme de la Région Stéphanoise (Epures)